

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Picardie

INTRODUCTION

La Picardie concentre 6 % du montant total programmé de l'IEJ, ce qui fait d'elle la 7^e région bénéficiaire de France. Avec 27,5 % des jeunes qui n'avaient pas d'emploi en 2014, elle est particulièrement touchée par le chômage des jeunes. Le nombre de jeunes NEET est estimé à 36 600 en 2014 (16,1 % des 15-24 ans)^{1,2}.

Dans cette région, la DIRECCTE et le Conseil régional portent chacun des actions au titre de l'IEJ, le premier sur le repérage et l'accompagnement, le deuxième sur la formation.

Au total, 24 171 jeunes ont participé aux actions de l'IEJ, dont 65% sur le volet central, 19% sur le volet déconcentré et 16% sur le volet décentralisé (voir **Erreur ! Référence non valide pour un signet.** ci-dessous). Sur les PO national déconcentré et régional, 27 M€ ont été programmés et 14,6 M€ réalisés pour une enveloppe initiale de 26,2 M€. Ces données financières ne comprennent pas le volet central, la ventilation des dotations, programmation, réalisation et jeunes ciblés par région étant indisponible.

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Picardie

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 5)
<i>Dotation initiale</i>	ND	11,8 M€	14,4 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	ND	10 M€ (85 %)	17 M€ (118 %)
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	ND	9,2 M€ (78 %)	6,4 M€ (38 %)
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	15 627/ND	4 548/5727 (79 %)	3 981/5696 (70 %)

¹ Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

² Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

La présente monographie s'inscrit dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ pour la période 2014-2017. Elle s'appuie sur des entretiens avec 11 personnes de la DIRECCTE, de la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations IEJ menées ainsi que sur les données relatives aux participants (voir p.36). Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l'emploi des jeunes mises en œuvre par les autorités de gestion** et le rôle joué par l'IEJ dans leur formation (p.2) ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l'IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l'IEJ a fait évoluer leurs pratiques (p.13) ; enfin, la dernière partie porte sur **l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes** (p.25). Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, une micro-étude de cas portant sur l'opération « De nos atouts au job Région Picardie », un dispositif d'accompagnement vers l'emploi, est également disponible (p. 34).

1. LES POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES ET L'IEJ EN PICARDIE

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l'emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1 Quelles sont les politiques de l'emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Il s'agit d'abord d'identifier quelles sont les stratégies de la Région Picardie puis Hauts-de-France et de la DIRECCTE Picardie puis Hauts-de-France³ dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent aux autres politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

Les politiques de l'emploi des jeunes en Picardie

La Région et la DIRECCTE ont chacun mis en place des politiques qui concernent l'emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétence respectif :

- La DIRECCTE traduit sur le territoire régional les orientations nationales sur l'emploi, et y met en œuvre plusieurs dispositifs de l'État qui visent totalement ou partiellement les jeunes (Tableau 2 ci-dessous). La Stratégie régionale pour l'emploi 2016-2018 précise cette politique et indique notamment la volonté de renforcer la modernisation du réseau des missions locales ainsi que la coordination des acteurs en faveur du repérage, de

³ La Région Hauts-de-France, qui regroupe les deux anciennes Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, a été créée le 1^{er} janvier 2016. La mise en œuvre effective des nouvelles directions régionales uniques de l'État a été également réalisée à cette date.

l'accompagnement et de l'emploi des jeunes.

- De son côté, le Conseil régional a identifié l'élévation du niveau de qualification de la population picarde comme l'une des priorités de son action depuis le milieu des années 2000. En effet, la région se caractérise par un niveau de qualification plus faible que la moyenne nationale⁴, un taux d'illettrisme nettement plus élevé⁵ et un décrochage scolaire important.
 - Sur le volet formation initiale, le président de la région, Claude Gewerc, a depuis 2010 fait de la réussite éducative une « des grandes causes régionales » et impulsé une démarche partenariale qui s'est concrétisée en 2014 par l'élaboration d'une initiative commune avec la Préfecture et le Rectorat, le Projet Éducatif Régional Global pour les jeunes Picards (PERGP), qui est déclinée en six thématiques⁶.
 - Sur le volet formation professionnelle, la Région a impulsé un virage à partir de 2010 pour adapter sa politique aux besoins économiques des territoires⁷.

Encadré 1 : objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) 2011-2015 précise que la formation professionnelle doit être « un instrument d'aide à la mutation vers une économie à plus forte valeur ajoutée dans tous les secteurs, autant qu'à l'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes et des adultes »^a.

Début 2017 est entré en vigueur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) sur le périmètre de la nouvelle région Hauts-de-France. Celui-ci se place dans la continuité du CPRDFP et en phase avec le diagnostic précédent, en particulier dans sa volonté de « travailler à la montée en compétence de la région Hauts-de-France et de faire de l'accès à un premier niveau de qualification une priorité absolue pour chaque jeune et chaque adulte de notre région »^b.

⁴ En 2012, d'après l'INSEE, la proportion de diplômés résidant en Picardie était plus faible que la moyenne nationale pour toutes les tranches d'âge et l'écart était d'autant plus grand que les populations étaient jeunes. Ainsi, la Picardie comptait 37,7 % de diplômés du supérieur ou en étude parmi les 18-24 ans contre 48,5 % pour l'ensemble de la France.

⁵ En 2011, d'après l'enquête « Information et vie quotidienne » de l'INSEE, le taux d'illettrisme en Picardie s'élevait à 11%, soit 3 points de plus que la moyenne nationale.

⁶ Les parcours éducatifs, l'orientation, l'internat, l'autonomie et l'engagement, le climat scolaire et le numérique.

⁷ Le positionnement dans l'organigramme des services de la direction de la formation professionnelle est symbolique de cette réorientation. En effet, celle-ci était rattachée jusqu'en 2010 au pôle « Formation tout au long de la vie » et a été positionnée par la suite au sein du pôle « Développement économique ».

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs relatifs à l'emploi des jeunes

	État / DIRECCTE	Conseil régional
<i>Compétences</i>	Définition de la politique de l'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	
<i>Dispositifs</i>	<p>Aides financières : apprentissage, contrats de professionnalisation, emplois d'avenir, insertion des travailleurs handicapés</p> <p>Accompagnement : garantie jeunes (à partir de 2014), CIVIS, PACEA, insertion par l'activité économique</p>	<p>Actions qualifiantes et préqualifiantes pour les jeunes</p> <p>Soutien à l'apprentissage</p> <p>Accueil, information et orientation des jeunes dans le cadre du PERGP⁸</p>

L'insertion des jeunes dans les PO FSE

Comment les fonds européens, et en particulier le FSE s'intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON que dans le POR, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous) au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 6 : favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
<i>Publics ciblés</i>	<p>Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...]</p> <p>Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »</p>	<p>Demandeurs d'emploi jeunes et adultes</p> <p>Personnes sans qualification</p>
<i>Objectifs concernés (actions)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre (ex : actions d'appui et	OS 16 : Augmenter le nombre de DE intégrant des actions de qualification pour une insertion durable

⁸ *Projet éducatif régional global pour la Picardie*

<i>prévues)</i>	d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	(accompagnement à caractère pédagogique, professionnel ou social, actions de lutte contre l'illettrisme, formations pré qualifiantes) OS 17 : Accroître la qualification des DE par une offre de formation qualifiante répondant aux besoins de l'économie régionale (actions de mobilisation vers le projet personnel et professionnel de qualification, formations qualifiantes, parcours intégrés qualifiants)
<i>Montant</i>	51 M€ pour le volet déconcentré du FSE en Picardie ^c dont 38 M€ pour l'axe 3 « Promouvoir l'inclusion et lutter contre la pauvreté ».	63 M€ pour l'axe 6 (21,8 % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau du PO national, sous l'angle de l'insertion, et au niveau du PO régional, sous l'angle phare de la formation pré-qualifiante et qualifiante.

L'IEJ et ses lignes de partage

Le volet déconcentré du PON IEJ s'élève à 12 M€, soit 21,1 % du total FSE-IEJ et l'axe 5 du POR (14 M€) représente de son côté 18,2 % de l'enveloppe FSE-IEJ gérée par le Conseil régional. Ces deux enveloppes visent plus spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

En Picardie, les lignes de partage négociées en 2014 entre la Préfecture et le Conseil régional ont été formalisées dans le cadre du Plan d'action régional adopté en février 2015. La DIRECCTE intervient sur les volets repérage et accompagnement et le Conseil régional sur le volet formation-insertion. Comme cela est noté dans l'évaluation de 2015, ce modèle où les champs d'intervention sont disjoints, est mis en œuvre dans trois autres régions, ce qui en fait le modèle dominant. Les actions d'accompagnement vers l'apprentissage n'étaient pas incluses initialement dans le premier accord sur les lignes de partage, ni le Conseil régional ni la DIRECCTE n'ayant souhaité se positionner sur ce champ. Toutefois, en raison notamment du lancement au niveau national du parcours « Réussite apprentissage⁹ » en 2015, la DIRECCTE a été invitée à se positionner sur ce volet et à lancer un appel à projets.

Le Tableau 4 indique les objectifs du PON IEJ et du POR.

⁹ Ce parcours cherche à permettre l'accompagnement vers l'apprentissage de 10 000 jeunes ayant des difficultés d'insertion et résidant prioritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Source : [Ministère du Travail](#).

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Picardie

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	Axe 5 : Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes Picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET de moins de 26 ans, en particulier ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail.	Les jeunes âgées de moins de 25 ans sans emploi et ne suivant ni enseignement, ni formation, résidant en Picardie, inactifs ou chômeurs inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi.
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OS15 : Accroître le nombre de jeunes Picards qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, intégrant des parcours d'insertion professionnelle
<i>Actions prévues</i>	Actions de repérage Actions d'accompagnement renforcé Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions de formation préqualifiante

La DIRECCTE et la Région ont pensé l'articulation entre l'IEJ et le FSE au niveau de la rédaction des PO, de façon que le FSE puisse prendre le relais de l'IEJ pour les actions à destination des NEET une fois l'enveloppe consommée.

Enfin, l'IEJ s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance conjointe Etat/Région qui repose principalement sur :

- Un comité régional unique de suivi ;
- Un comité technique FSE-IEJ rassemblant les services déconcentrés de l'État (SGAR, DIRECCTE, DRJCS) et les services du Conseil régional^d.

Un groupe partenarial spécifique à l'IEJ a également été mis en place, sur le modèle de ce qui avait été lancé en Nord-Pas-de-Calais.

Mise en œuvre de l'IEJ en Picardie

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ?

- La DIRECCTE, en conformité avec les instructions de la DGEFP, a lancé cinq AP, dont un 1^{er} réservé aux ML, les suivants portant notamment sur le repérage et l'accompagnement des jeunes décrocheurs et l'apprentissage.

Elle a également fait le choix de publier un AP ciblant spécifiquement les territoires régionaux les moins couverts jusque-là par l'IEJ. La DIRECCTE était familière du lancement d'appels à projets sur les fonds européens puisqu'elle y avait déjà eu recours en fin de programmation 2007-2013, sur le FSE ;

- Le Conseil régional a envisagé dans un premier temps d'abonder de façon large son PRF, mais a finalement décidé de cibler au sein de ce dernier deux dispositifs existants, les programmes d'action locale (PAL) et les parcours d'orientation métier (POM) dans la mesure où ils concentraient déjà une part importante de jeunes de moins de 25 ans (65 % pour les PAL et 71 % pour les POM).

Tableau 5: Mise en œuvre de l'IEJ en Picardie

DIRECCTE	Conseil régional
<p>5 AP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● AP réservé aux missions locales (3/10 au 21/11/2014) ● AP libre (10/10 au 21/11/2014) ● AP « repérer, accompagner et suivre les jeunes en situation de décrochage » (du 7/04 au 7/05/2015) adressé en priorité aux porteurs œuvrant en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et plus largement les acteurs de l'éducation ● AP « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi » (18/05 au 15/06/2015) visant en priorité les territoires non ou mal couverts. ● AP « Réussite apprentissage » pour les jeunes « NEET » résidant prioritairement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (24/07 au 07/09/2015). 	<p>Affectation à deux dispositifs existants du PRF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les programmes d'actions locales (PAL) visent à permettre à des DE rencontrant des difficultés d'insertion importantes de construire un projet professionnel et d'acquérir un premier socle de connaissances et de compétences professionnelles. ● Les parcours d'orientation métier (POM) visent à permettre à des DE ayant déjà levé de premiers freins d'élargir leur projet professionnel en découvrant de nouveaux métiers.

La DIRECCTE s'est appuyée sur ses unités départementales pour faire connaître les AP aux opérateurs locaux. Les ML ont également été largement informées des nouvelles opportunités de financement offertes par l'IEJ. Enfin, la DIRECCTE a

accompagné individuellement certains porteurs (le GIP Académique notamment) dans le montage de projets.

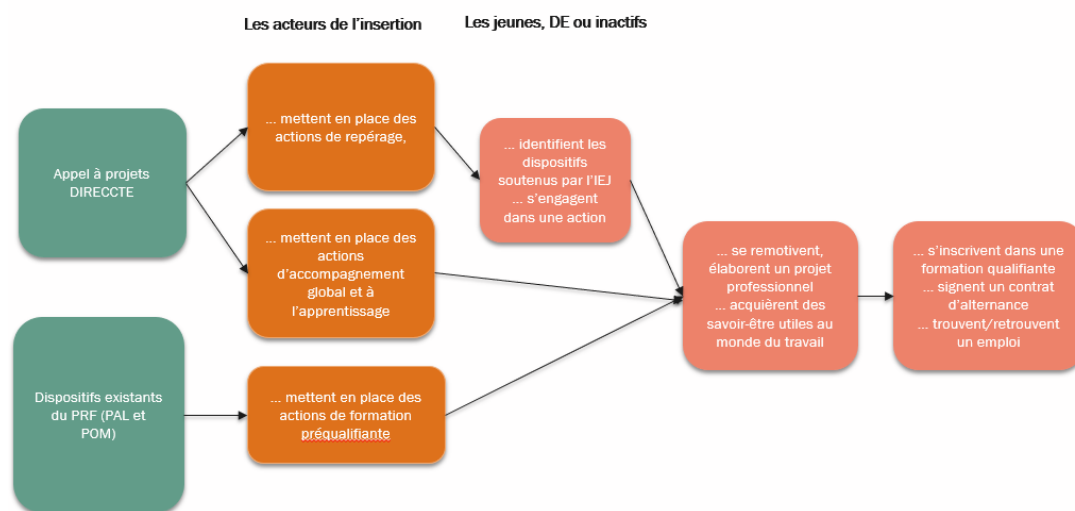
La Direction de la formation professionnelle du Conseil régional a quant à elle organisé des réunions en direction des organismes de formation du territoire, en association avec la Direction Europe.

La mise en œuvre effective des programmes s'est faite selon un rythme relativement différent entre les deux autorités de gestion :

- Du côté de la DIRECCTE, la programmation a pris un peu de retard par rapport à ce qui était prévu initialement, notamment parce qu'elle a dû dans un premier temps clôturer la programmation du PO FSE 2007-2013, mais également parce qu'elle a attendu la transmission par la DGEFP des règles relatives à la gestion de l'IEJ. Une fois lancés, les AP ont toutefois vite permis de sélectionner de premiers projets. Le 1^{er} AP, à destination des missions locales, a été lancé en octobre 2014 et la validation de l'instruction a été réalisée, pour la plupart des projets reçus, en février 2015.
- Le Conseil régional a de son côté pu répondre à la nécessité de programmer rapidement l'IEJ, dans la mesure où la programmation a été fléchée exclusivement sur des dispositifs de droit commun existants.

Au final, la logique d'intervention pour l'IEJ en Picardie peut être synthétisée de la façon suivante.

Figure 1: Logique d'intervention de l'IEJ en Picardie



1.2 Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Picardie ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-il constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

En Picardie, l'emploi des jeunes est une priorité affichée par la DIRECCTE, et ce avant le lancement de l'IEJ sur le territoire.

Du côté du Conseil régional, la jeunesse est d'abord vue par le prisme de la « réussite éducative », c'est-à-dire de l'élévation du niveau de compétences à travers notamment l'orientation et formation initiale plutôt que du point de vue de l'emploi directement. Les élus de la Région semblent, selon les agents interrogés, avoir perçu dans l'IEJ une nouvelle source de financement et ont donc poussé des services plus circonspects à s'en saisir. Cependant, cette volonté ne s'est pas accompagnée d'une impulsion politique supplémentaire sur le sujet et nous n'avons pas trouvé trace de l'IEJ (ou de ses marqueurs) dans leurs prises de position publiques.

L'IEJ permet-il de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Picardie ?

L'IEJ représente un financement additionnel pour les deux AG qui reste certes relativement limité au regard des budgets qu'elles manipulent, mais qui vient sensiblement gonfler l'enveloppe FSE dont elles disposaient.

- Si l'on estime qu'un tiers de la dotation de l'IEJ a été programmé en 2015, soit 4,8 M€, cela représente 3,1 % du budget annuel régional dédié à l'apprentissage et à la formation professionnelle¹⁰. À titre de comparaison, l'axe 5 du FSE est doté d'environ 9 M€ par an sur sept ans, soit 5,8 % du budget annuel « apprentissage et formation professionnelle » du Conseil régional. La dotation IEJ permet ainsi d'augmenter de 50 % la contribution des fonds structurels européens à cette thématique pendant 3 ans.
- Concernant la DIRECCTE, l'IEJ représente un montant encore plus important dans la mesure où, aux appels à projets du volet déconcentré (7 % des dotations des crédits nationaux IEJ déconcentrés), il convient d'ajouter la gestion des dispositifs nationaux tels que la Garantie Jeunes ou l'AIJ (7 % des crédits sur le premier dispositif et 6 % sur le second).

¹⁰ En 2015, le budget régional dédié à l'apprentissage et à la formation professionnelle s'élevait à 155 M€. Source : <https://opendata.hautsdefrance.fr> (Compte administratif 2015- Picardie- Tome1)

Le projet « Like l'avenir », mis en œuvre par le Syndicat mixte « Baie de Somme Trois Vallées » sur le territoire de la Picardie maritime et qui bénéficie d'un financement au titre du PIA Jeunesse géré par l'ANRU d'environ 4,4 M€ pour un projet initial de 8,7 M€^e, comprend également quelques actions visant directement à favoriser l'insertion des jeunes¹¹. Toutefois, le projet est davantage centré sur le développement de projets socio-culturels, mis en œuvre par des jeunes.

Si l'IEJ représente un financement additionnel relativement limité au regard des budgets que manipulent les autorités de gestion, celle-ci vient gonfler très sensiblement les enveloppes disponibles pour financer des projets à destination des jeunes. La DIRECCTE Picardie, comme la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais, a d'ailleurs choisi, au regard de l'enveloppe disponible, de concentrer l'essentiel des projets visant des jeunes sur le PO IEJ, ce qui signifie que toutes ses actions en direction de l'emploi des jeunes ou presque sont orientées en direction des NEET.

L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

En Picardie, l'identification des changements dans la politique régionale est compliquée par la fusion au sein de la Région Hauts-de-France.

En effet, des documents stratégiques tels que le CPRDFOP ou la Stratégie régionale de l'emploi 2016-2018, tous les deux partagés avec la Région Nord-Pas-de-Calais, utilisent le concept de NEET pour cadrer les problèmes d'emploi des jeunes auxquels le territoire est confronté¹². La Picardie et le Nord-Pas-de-Calais sont ainsi les deux seuls territoires où c'est le cas. Cependant, il nous est difficile de savoir en quoi cela vient des services de l'ancienne Région ou bien de l'influence du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais¹³.

IEJ

Si l'on s'intéresse uniquement aux services en charge de l'IEJ, la situation est assez différente entre les deux AG :

¹¹ On peut notamment citer une action visant à renforcer l'employabilité des jeunes inscrits en Mission locale dans le secteur de l'automobile.

¹² Les NEET sont le public-cible de deux fiches actions de la Stratégie régionale de l'emploi (« Un pilotage rénové de la politique en faveur de l'emploi des jeunes », « Projets de service public local ») et le concept de NEET est utilisé dans la partie diagnostic du CPRDFOP – les solutions proposées quant à elles restent organisées autour de de l'importance d'offrir à tous une première qualification et d'élever en général le niveau de compétences.

¹³ Côté DIRECCTE, le chef de service FSE de Picardie a pris la tête du service pour les Hauts-de-France. On peut estimer que cela assure une certaine continuité dans la vision de l'État sur ce sujet.

- Du côté du Conseil régional, l'IEJ a été mobilisée au service de deux dispositifs existants, sans que cela ne change le pilotage de ces programmes et le recrutement des participants. L'instruction des dossiers étant réalisée par la Direction Europe, l'arrivée de l'IEJ ne représente pas réellement un changement pour eux ;
- Du côté de la DIRECCTE, le concept de NEET était nouveau pour les services métiers et Europe et ceux-ci auraient d'ailleurs souhaité s'appuyer sur des diagnostics territoriaux, qui n'ont pas été réalisés en raison du manque de temps, pour recenser de manière plus fine les besoins locaux. L'IEJ a dès lors été perçue comme une occasion pour essayer de travailler avec quelques nouveaux porteurs de projet, notamment des acteurs qui n'étaient pas très présents en Picardie, comme l'INSTEP par exemple (voir partie suivante). En lançant un appel à projets territorial, l'objectif était également d'encourager des opérateurs picards à se déployer dans de nouvelles zones, notamment rurales. Toutefois, l'IEJ pas été mise au service d'une nouvelle priorité de la DIRECCTE, comme en Nord-Pas-de-Calais¹⁴, mais davantage pour renforcer des actions ou des stratégies existantes, comme la modernisation du réseau des ML par exemple.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?

La question de la gestion des risques liés aux contrôles relatifs à l'IEJ est au cœur des préoccupations des deux autorités de gestion et explique un certain nombre des choix réalisés.

Comme indiqué plus haut, les services de la Région ont accueilli l'IEJ avec beaucoup de circonspection. Les difficultés rencontrées lors de la précédente programmation sur le sujet de l'apprentissage¹⁵ les incitaient à sécuriser au mieux cette enveloppe, et la Région a donc fait le choix de l'affecter au PRF et de ne pas se positionner sur l'apprentissage.

Par ailleurs, le service Europe souhaitait éviter d'allouer une subvention à de nouveaux opérateurs à travers l'IEJ et a ainsi fait le choix de privilégier le marché public existant pour le POM et le régime des SIEG pour le PAL.

¹⁴ En Nord-Pas-de-Calais, l'ambition de la DIRECCTE était de mobiliser l'IEJ sur les actions de repérage.

¹⁵ Durant la programmation 2007-2013, le Conseil régional avait fléchi une partie du Fonds social européen sur des actions dans le domaine de l'apprentissage, mais n'avait reçu que 5 dossiers de CFA. En outre, ces CFA avaient rencontré des difficultés à justifier leurs dépenses.

Côté DIRECCTE, il semble que certaines règles relatives à l'IEJ aient pu limiter les ambitions initiales. C'est en particulier le cas concernant le repérage, volet sur lequel la DIRECCTE a suivi la doctrine de la DGEFP et ainsi choisi de financer uniquement des actions combinant repérage et accompagnement. Cela a incité la DIRECCTE à mettre de côté certains projets initialement envisagés, par exemple le développement d'actions de repérage dans le cadre des journées citoyennes. La DIRECCTE a également opté pour une approche relativement prudente concernant le dépôt de dossiers par des consortia. Pour des raisons de sécurité juridique, elle a ainsi fortement déconseillé le montage de projets par plusieurs acteurs, de champs différents, au sein d'un même groupement.

Enfin, l'incertitude concernant l'éligibilité de la Picardie sur l'enveloppe de reconduction de l'IEJ a également eu des incidences sur les choix opérés par la DIRECCTE et notamment la poursuite ou non du financement des actions IEJ par le FSE.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Picardie ?

Aucun indice n'a été collecté d'une contribution de l'IEJ à l'évolution de la gouvernance des politiques de l'emploi. Cela s'explique principalement par le fait que la DIRECCTE et le Conseil régional avaient déjà noué des relations dans le cadre d'initiatives existantes (le PERGP notamment), mais également que les deux autorités de gestion ont fait le choix de se positionner sur des champs disjoints.

D'après les personnes interrogées, le principal changement en matière de gouvernance sur la période est la montée en puissance de la Région sur les fonds européens qui lui a permis de devenir l'acteur le plus présent dans les instances de programmation.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE dispose d'une politique de l'emploi des jeunes structurée, financée en partie par le FSE et l'IEJ. De son côté, la Région cible la jeunesse sous l'angle de la réussite éducative.
2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE est en responsabilité sur le repérage et l'accompagnement et la Région sur la formation pré-qualifiante.
3. La DIRECCTE a lancé des AP autour des axes proposés par la DGEFP et fait le choix de lancer un AP spécifique visant en priorité les territoires mal couverts. La Région a de son côté opté pour deux dispositifs existants de son PRF.
4. Si du côté de la DIRECCTE, la mise en œuvre a pris un peu de retard, en raison notamment d'un flou sur certaines règles relatives à l'IEJ, celle-ci a été rapide du côté de la Région.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas contribué à façonner la politique régionale de l'emploi des jeunes, puisqu'elle a été mobilisée au service de deux dispositifs existants. Si l'IEJ représente

une petite enveloppe par rapport au budget régional dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage, sa contribution a permis de sensiblement augmenter, pendant 3 ans, les ressources provenant des fonds structurels européens sur ce volet.

6. Côté État, l'IEJ a été l'occasion pour la DIRECCTE de s'interroger sur les publics à accompagner, de chercher à élargir l'éventail de ses partenaires et d'encourager les opérateurs à étendre le périmètre géographique de leurs actions.
7. On retrouve des marqueurs de l'IEJ dans la stratégie régionale pour l'emploi de la DIRECCTE et le CPRDFOP conçu par la Région, notamment le concept de NEET.
8. La Région a programmé l'IEJ uniquement sur son programme régional de formation pour sécuriser financièrement l'enveloppe. Elle n'a pas voulu se positionner sur l'apprentissage à cause de mauvaises expériences passées.
9. L'obligation de financer des actions combinant repérage et accompagnement a limité l'ambition de la DIRECCTE sur le volet repérage et l'a incitée à mettre de côté certains projets.
10. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes, qui s'appuyait déjà sur des initiatives existantes entre l'Etat et la Région.

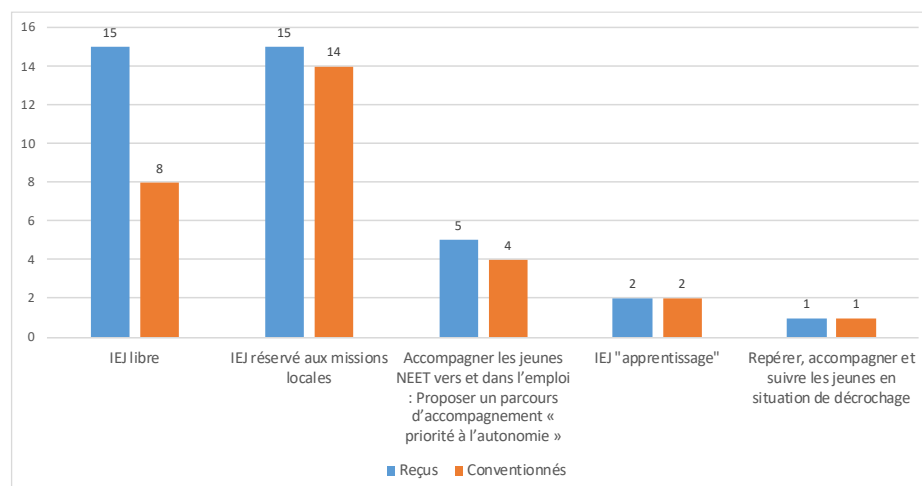
2. LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1 La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projets

Comme nous le précisons plus haut, seule la DIRECCTE a lancé des appels à projets dans le cadre de l'IEJ. Celle-ci a reçu 23 dossiers en 2014, 15 en 2015 et en a sélectionné les $\frac{3}{4}$. Parmi les neuf projets qui n'ont pas fait l'objet de convention, cinq concernent des actions proposées par l'INSTEP qui n'ont en réalité pas été rejetées, mais fusionnées au sein d'un projet à envergure régionale.

Figure 2: Projets reçus et acceptés pour chaque AP de la DIRECCTE



Au niveau de la Région, l'enveloppe IEJ a été exclusivement allouée à deux actions du PRF concentrant une part importante de jeunes, les PAL et les POM.

Tableau 6 : Programmation des opérations par les deux AG

	DIRECCTE	Conseil Régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	29/38 (76 %) ¹⁶	NP
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	9,8 M€ / 12,4 M€ (79 %)	NP
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	82% de 11,8 M€	120 % de 14,4 M€

Deux appels à projets ont concentré 80 % des dossiers reçus : celui réservé aux missions locales et l'AP libre, ouvert à tous types de structures. La quasi-intégralité des projets déposés dans le cadre du premier AP a été conventionnée. Concernant l'AP libre, 7 projets sur 15 n'ont pas été retenus, mais il s'agit pour 4 d'entre eux de projets de l'INSTEP regroupés au sein d'un même dossier. Les trois derniers AP ont généré un nombre limité de dossiers, mais qui ont, à une exception près, tous été retenus. La DIRECCTE avait fait le choix de lancer un AP territorial pour élargir la couverture de l'IEJ à tout le territoire¹⁷ ; celui-ci a obtenu peu de réponses et quatre dossiers ont in fine été retenus dans des zones essentiellement rurales comme le pays de Bray ou la Thiérache.

Plus que le nombre de dossiers non retenus, c'est ainsi le nombre relativement limité de projets déposés qui explique la sous-programmation de l'enveloppe IEJ-FSE du côté de la DIRECCTE.

Qui sont les porteurs retenus ?

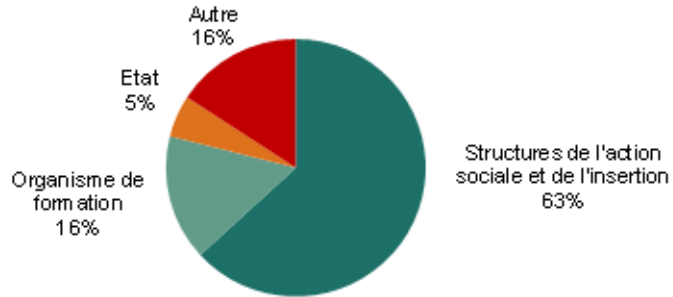
Comme l'indique la Figure 3 ci-dessous, les structures soutenues sont principalement des structures de l'action sociale et de l'insertion, dont les missions locales (63 % en nombre, mais 23 % en montant). Le Conseil régional est considéré comme un porteur de projet au titre des actions de formation qu'il mène dans le cadre du PRF et représente à lui seul 63 % du montant total.

¹⁶ En 2014, seuls 16 projets sur 23 ont été retenus, contre 13 sur 15 en 2015.

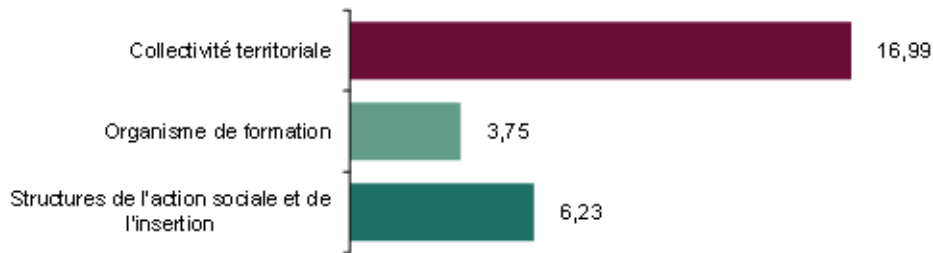
¹⁷ « Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi »

Figure 3: Les structures retenues au titre du PO national déconcentré et du PO régional¹⁸

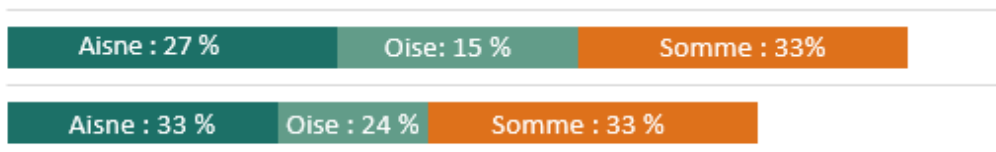
22 structures soutenues dont...



En montant (millions d'euros programmés)



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (NB, MONTANT)



On recense des actions dans les trois départements picards, mais l'Oise qui est pourtant le département le plus peuplé¹⁹, concentre moins de porteurs, que ce soit en nombre ou en montant.

¹⁸ Dans le schéma sur l'origine géographique, la première ligne désigne la répartition en nombre et la deuxième en montant.

Deux porteurs sont également issus d'autres territoires. Il s'agit de l'INSTEP basé à Lille et de l'association NQT, une structure nationale. Ces deux acteurs souhaitent agir sur un périmètre très large : l'ensemble de la Picardie pour NQT et Abbeville, Amiens, Chauny, Château Thierry, et Saint-Quentin pour l'INSTEP. À noter que ces deux porteurs ainsi que l'AFPA et la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) ont également des actions financées par la DIRECCTE Nord-Pas de Calais.

Projets soutenus

En dehors des deux dispositifs financés dans le cadre du PRF, la plus grosse opération programmée concentre à elle 24 % du montant total du PO national déconcentré, soit 2,3 M€. Elle est mise en œuvre par l'INSTEP et a initialement vocation à toucher 800 jeunes.

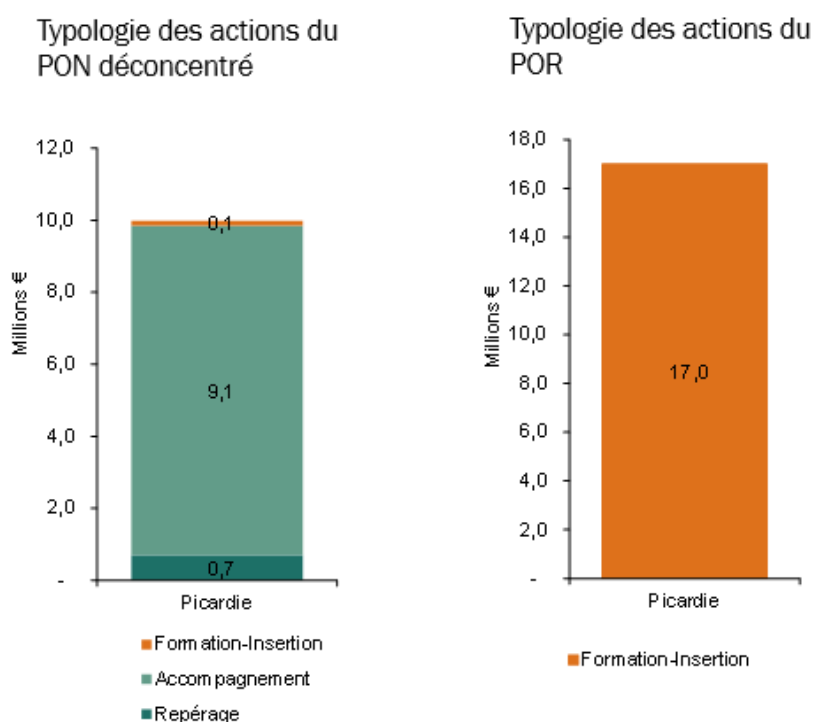
Arrivent ensuite :

- l'AFPA avec son action « Club Altern'Actifs » (0,8 M€, 500 jeunes visés) ;
- l'action « La boîte à outils pour les NEET » mise en œuvre par les Maisons de l'emploi du Lannois et du Chaunois (0,8 M€ et 500 jeunes visés pour la première et 0,5 M€ et 500 jeunes visés pour la seconde).
- le projet « Accompagnement des Jeunes illettrés pour Redevenir Acteurs (AJIRA) » de l'Union Régionale de lutte contre l'illettrisme en Picardie (URLIP, 0,8 M€, 600 jeunes visés.)

Si l'on considère l'ensemble des projets programmés par les deux AG, environ 3 % des montants programmés relèvent in fine du repérage, 34 % de l'accompagnement et 63 % de la formation insertion.

¹⁹ L'Oise comptait près de 810 000 habitants en 2014 contre 570 000 pour la Somme et 540 000 pour l'Aisne (INSEE).

Figure 4: répartition des opérations soutenues



REPÉRAGE (1 PROJET, 756 K€)

Nous recensons une seule action de repérage dans la programmation, mise en œuvre par l'URLIP. Cette action a pour objectif d'identifier des jeunes en situation d'illettrisme, lors de la journée Défense et citoyenneté, pour leur proposer d'entrer dans des dispositifs d'accompagnement, à l'occasion d'un entretien réalisé près de leur domicile.

Les jeunes ciblés constituent, d'après le porteur, un public se rendant rarement dans les missions locales, en raison généralement d'un manque d'autonomie.

À noter que la DIRECCTE avait noué un dialogue étroit avec le GIP FORINVAL, impliqué dans la lutte contre le décrochage scolaire pour qu'il présente un projet, mais ce dernier n'a pas souhaité se positionner sur l'IEJ dans un premier temps. Le GIP considérait en effet que l'IEJ n'était pas un instrument adéquat pour eux, dans la mesure où cette structure ne fait que le repérage et pas d'accompagnement, alors que dans le cadre de l'IEJ les deux doivent être liés. Suite à l'insistance de la DIRECCTE et du Rectorat, le GIP s'est finalement positionné sur la deuxième enveloppe de l'IEJ et a déposé un projet en octobre 2017 de renforcement des PSAD.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions ont intégré des actions de repérage à leur accompagnement, comme l'INSTEP.

ACCOMPAGNEMENT (26 PROJETS, 9 M€)

26 projets ont été programmés sur le volet accompagnement, dont 2 ont été renouvelés en 2017.

On observe trois principales clés d'entrée parmi les dispositifs programmés :

- la plupart (11) ne font pas de distinction au sein du public NEET ;
- plusieurs (7), en revanche, ciblent en priorité des jeunes peu familiers des dispositifs proposés par les structures d'insertion et d'action sociale (ML notamment), en particulier les :
 - jeunes ruraux (Ateliers et chantiers d'insertion du Bray, Maisons de l'emploi de Lannois et du Chanois) ;
 - jeunes « réfractaires à toutes formes d'aide » ou des jeunes « en errance » (GRETA de Saint-Quentin, Maison pour l'Entreprise l'Emploi et la Formation Santerre Haute Somme).
- d'autres enfin, essentiellement de ML (6) visent des jeunes déjà identifiés. Dans ce cas, les opérations d'accompagnement programmées, d'une durée de 4 mois, sont souvent articulées avec d'autres dispositifs mis en œuvre :
 - elles peuvent être pensées comme une suite logique pour des jeunes déjà suivis notamment au titre du CIVIS ou de la GJ et ayant désormais un projet professionnel identifié ; la durée de 4 mois étant considérée comme trop courte pour agir sur les freins périphériques.
 - elles peuvent au contraire être proposées en amont du CIVIS et de la GJ, considérés comme plus intensifs, afin de préparer les jeunes à rentrer dans ces dispositifs.

La question de la mobilité des jeunes est identifiée par la plupart des porteurs de projet (17) comme un frein important à l'insertion. Ces derniers soulignent ainsi que l'IEJ doit ainsi être articulée avec d'autres aides, notamment de la Région, pour faciliter les déplacements des jeunes. En outre, certains porteurs tels que les Ateliers et chantiers d'insertion du Bray ont intégré à leur projet des solutions de transport collectifs pour faciliter le déplacement des jeunes dans les lieux d'accompagnement ou de formation. L'élargissement du périmètre de recherche des jeunes est également identifié par plusieurs porteurs comme un enjeu clé. C'est le cas de la Mission locale de Thiérache qui a développé un atelier spécifique, en partenariat avec l'agence Pôle emploi d'Hirson, visant à présenter les opportunités d'emploi en Belgique.

FORMATION-INSERTION

Côté Région, la totalité de l'enveloppe IEJ-FSE a été programmée en 2014 et en 2015 en étant fléchée vers des actions de formation préqualifiante mises en place dans le cadre de deux dispositifs existants. Il s'agit :

- des PAL (98 actions, 14,7 M€ soit 85 % du montant total de l'enveloppe régionale, 3 391 jeunes visés)
- des POM (94 actions, 2,5 M€ soit 15 % du montant, 2 305 jeunes visés)

La Région sélectionne les opérateurs dans le cadre d'un SIEG pour le premier et d'un marché public pour le second.

Les PAL visent à préparer l'intégration en formation qualifiante ou directement l'insertion professionnelle. Cela passe par la consolidation de ces compétences comportementales, l'élaboration d'un projet professionnel, des remises à niveau, mais également des services associés (hébergement, restauration, mobilité/transport, accompagnement social / professionnel...).^f Un stage de 8 mois maximum fait partie intégrante de la formation. Ce dispositif est ouvert aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 16 ans faiblement qualifiés et orientés par un référent du réseau Accueil Information Orientation (AIO) : Pôle Emploi, MEF/Mission locale, Cap Emploi.

Les POM cherchent quant à eux à permettre à des demandeurs d'emploi de valider un projet professionnel et par la suite s'orienter vers une formation qualifiante adaptée. Ils s'adressent à des personnes « ayant déjà levé un certain nombre de freins à l'emploi, d'ordre social, familial, de santé, de remise à niveau ». Il s'agit notamment de réaliser une période de stage dans des secteurs porteurs (hôtellerie-restauration, agriculture, bâtiment, etc.)^g.

33 opérateurs ont mis en place les actions de formation financées mais seulement 5 d'entre eux ont concerné près de la moitié des jeunes touchés²⁰.

Mise en œuvre des actions

Tous les projets conventionnés par la DIRECCTE, après la phase d'instruction, ont été menés à terme. Côté Région, l'enveloppe IEJ a bien été programmée sur le PAL et le POM, mais tous les opérateurs sélectionnés n'ont pas in fine accueilli des NEET.

L'ACCES AUX JEUNES NEET

²⁰ Il s'agit du GIP Forinval (512 jeunes), Avenir et développement formation (475), Centre Relais (405), Adéquation (318) et l'IFEP Léo Lagrange (257).

Sur le volet DIRECCTE, si l'accès aux jeunes NEET représente un enjeu pour certains opérateurs, celui-ci semble moins prégnant que dans d'autres régions, comme par exemple le Nord-Pas-de-Calais. D'après notre analyse des bilans des opérateurs, près de 2/3 des porteurs de projet n'ont pas rencontré de difficultés majeures pour recruter des participants. On recense parmi ces porteurs une part importante de missions locales qui ont pu s'appuyer sur un « vivier » de jeunes déjà identifiés ainsi que plusieurs Maisons de l'emploi.

Les opérateurs qui ont rencontré des difficultés sont souvent des structures qui n'étaient pas historiquement implantées en Picardie (c'est le cas de l'INSTEP, mais aussi des associations FACE et NQT). Celles-ci avaient imaginé s'appuyer essentiellement sur les ML et Pôle emploi pour recruter des jeunes, mais ce canal s'est rapidement avéré inopérant, dans la mesure où ces structures ont eu leurs propres dispositifs vers lesquels elles ont orienté leurs jeunes (accompagnement renforcé puis GJ²¹ pour les ML, AIJ pour Pôle emploi). Ces opérateurs soulignent généralement s'être retrouvés face à une concurrence assez forte dans le recrutement des jeunes que ce soit de la part d'acteurs de l'insertion ou d'organismes de formation. Plusieurs mettent également en avant des retards pris dans la mise en œuvre du projet et notamment le recrutement d'une équipe dédiée à l'IEJ au sein de leurs structures. Le diagnostic de départ relatif au nombre de NEET interroge également certains qui estiment ainsi avoir pu formuler des objectifs quantitatifs trop ambitieux.

Concernant le PRF, les organismes de formation ont rencontré des difficultés à recruter des jeunes, notamment sur le PAL.

L'ADAPTATION AUX PROFILS

Outre les difficultés de recrutement rencontrées par environ 1/3 des opérateurs, certains ont également été amenés à modifier leur mode de faire pour s'adapter au profil de jeunes, notamment les plus éloignés de l'emploi. Afin de lutter contre le taux d'abandon qui atteignait le tiers de ses participants entre 2015 et 2016, la ML d'Amiens a testé la mise en place d'un système de tickets service²² selon l'assiduité de jeunes aux entretiens individuels et aux ateliers collectifs.

Quatre opérateurs (comme Coallia par exemple) ont également fait le choix de prolonger leur accompagnement lors des premiers mois d'insertion des jeunes de façon à limiter le nombre de ruptures.

LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE

²¹ La GJ a été déployée à partir de janvier 2015 dans l'Aisne et l'Oise et depuis septembre 2015 dans la Somme.

²² Il s'agit d'une aide financière de 100 euros maximum par mois destinée à couvrir les frais de déplacement et d'habillement des jeunes.

Sur le volet Région, la volonté de programmer rapidement l'enveloppe IEJ-FSE n'a pas constitué un frein pour les opérateurs.

Ceci a en revanche été parfois plus problématique sur quelques actions financées par la DIRECCTE. En effet, face à l'arrêt programmé de leur projet en 2016, certains opérateurs ont mis fin à certaines actions, avant d'apprendre qu'ils pourraient prolonger leur action d'un an. C'est le cas par exemple de l'INSTEP qui a arrêté en 2016 les missions de ces chargés de repérage avant de les reprendre en 2017.

La sortie annoncée de la Picardie de l'IEJ a généré une autre source d'incertitude pour certains porteurs qui se sont questionnés sur les suites à donner à leur projet.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet (au-delà des apports pour les jeunes, abordés dans la partie suivante) est assez peu abordé dans les bilans des opérations, mais quelques éléments ressortent principalement des entretiens que nous avons réalisés :

- Montée en compétences dans le repérage des jeunes en s'appuyant notamment sur des chargés de repérage (INSTEP) ;
- Renforcement de liens avec des partenaires du champ social sur l'accès au logement ou à la santé (ML d'Amiens).

2.2 L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

L'IEJ est conçue dans certains cas comme « un levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant selon les cas :

- L'IEJ permet avant tout de toucher plus de jeunes (ou en tout cas de viser à le faire). C'est en particulier le cas sur le PRF où la Région a fait le choix d'allouer davantage de moyens aux organismes de formation sélectionnés sur le PAL et le POM, à condition que ces derniers accueillent en priorité des jeunes NEET ;
- Pour les missions locales qui ont ciblé un public déjà connu, l'IEJ contribue à renforcer l'intensité de l'accompagnement en diminuant le nombre de jeunes suivis par conseiller (dans un rapport de 1 à 2 ou 3). Les ML font ainsi souvent état d'une nouvelle approche d'accompagnement, plus individualisée. Par ailleurs, l'IEJ est également perçue comme une

opportunité d'élargir leur offre des services, en proposant notamment davantage de temps collectifs ;

- Pour plusieurs organismes de formation, l'IEJ est également l'occasion de s'ouvrir davantage au monde économique et de nouer des relations avec de nouvelles entreprises.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Viennent ensuite des dispositifs ou des acteurs nouveaux sur ce champ, sélectionnés dans le cadre des AP lancés par la DIRECCTE.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

L'appel à projets amène un certain nombre de structures à développer de nouveaux projets ciblant spécifiquement les NEET ou bien à prolonger des actions déjà menées.

La première situation est en particulier celle de plusieurs associations qui se sont saisies de l'IEJ pour développer des projets dans le domaine de l'insertion et spécifiquement orientés vers les NEET. C'est le cas par exemple de FACE qui est un club d'entreprises essentiellement positionné sur les questions de lutte contre les discriminations.

Certains acteurs historiques de l'insertion ont également mobilisé l'IEJ pour diversifier leur public. C'est le cas de la ML d'Amiens, qui a fait le choix de lancer un nouveau dispositif destiné uniquement aux jeunes non-inscrits à la ML ou n'ayant pas bénéficié de ses services depuis au moins 5 mois.

Le deuxième cas est illustré par l'action « De nos atouts au job » déposée par l'INSTEP. Cette structure a en effet choisi de se positionner sur l'IEJ de façon à donner une suite à son expérience d'accompagnement de jeunes issus de QPV, menée entre 2008 et 2010 dans le Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre des contrats d'autonomie²³.

CAPACITÉ A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

Si l'IEJ a contribué à faire émerger plusieurs projets nouveaux, elle a en revanche assez peu contribué à attirer de nouveaux porteurs sur le champ de l'insertion, sauf exception tel que l'INSTEP, qui était toutefois présent en Nord-Pas-de-Calais, ou quelques associations comme NQT.

On constate néanmoins un décalage entre le faible nombre de nouveaux acteurs intervenant sur l'IEJ et la perception que peuvent en avoir les ML. Plusieurs ML soulignent en effet que l'IEJ a attiré de nouveaux acteurs sur le champ de l'insertion,

²³ L'INSTEP avait accompagné près de 700 jeunes dans le cadre de ce projet.

notamment des organismes de formation tels que l'INSTEP, alors que ceux-ci sont en réalité assez peu nombreux à avoir répondu aux AP de la DIRECCTE.

FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLES AVEC L'IEJ

Les opérateurs que nous avons interrogés soulignent que les AP de la DIRECCTE qui étaient relativement détaillés ainsi que les échanges complémentaires qu'ils ont pu avoir avec cette AG ont contribué à rapprocher leurs projets des obligations imposées par l'IEJ. Les ML soulignent par exemple qu'elles ont conçu leurs actions pour qu'elles s'inscrivent strictement dans un laps de temps de quatre mois.

En revanche, il ne semble pas que la DIRECCTE soit intervenue sur le contenu des projets, ce qui peut s'expliquer par le fait que l'IEJ ait été essentiellement pilotée par la cellule FSE. Cette tendance est confirmée par plusieurs opérateurs qui s'étonnent de ne pas avoir davantage pu échanger avec leurs interlocuteurs « métiers » et notamment les unités territoriales.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

D'après la DIRECCTE et plusieurs opérateurs interrogés, sur la première vague, l'impératif de programmation a probablement eu tendance à limiter le caractère innovant des projets présentés. Néanmoins, certains projets se distinguent au regard des solutions qui sont proposées :

- Les projets « Entrepreneuriat jeunesse » mis en œuvre par la Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation Santerre Haute-Somme et la ML de Picardie Maritime cherchent à développer l'esprit d'entreprise des jeunes afin qu'ils deviennent eux même acteurs de la création de leur propre emploi ;
- Le projet « Mobilité insertion » de la ML de Thierache » repose notamment sur un partenariat avec une auto-école sociale pour favoriser l'apprentissage du code et du permis de conduire ;
- La mobilité internationale est également présentée aux jeunes comme une voie à explorer par plusieurs projets qui peuvent intégrer des stages en immersion à l'étranger ou la présentation de programmes de mobilité européens (le service volontaire européen par exemple).

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Dans les éléments que nous avons recueillis, il apparaît que les porteurs ont assez peu fait évoluer leurs pratiques autour des concepts clés de l'IEJ, et en particulier la notion de NEET. Dans les faits une grande partie considère soit qu'il s'agit déjà de leur public, soit que leur public entre dans la définition.

La notion de « solution » n'a pas non plus sensiblement fait évoluer les pratiques des opérateurs, ceux-ci considérant que leur accompagnement était déjà dirigé vers une sortie en emploi ou en formation.

Certains opérateurs sont assez critiques sur la durée imposée de 4 mois d'accompagnement qu'il juge irréaliste, notamment avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi, voire même potentiellement génératrice de frustration pour les jeunes.

En revanche, ce qui revient avec les acteurs de l'insertion qui se sont investis sur les NEET, c'est leur découverte de ce que travailler avec ce public signifie. Pour les opérateurs qui n'ont pas pu ou voulu s'appuyer sur un stock de NEET, le projet a pu en premier lieu réinterroger leurs modalités de repérage des jeunes. C'est le cas de la ML d'Amiens qui avait initialement fait le choix de mobiliser des structures institutionnelles pour identifier les NEET (CAF, CCAS, CIO, Pôle emploi) et a développé dans un second temps de liens plus fructueux avec des acteurs de la prévention (travailleurs sociaux notamment), côtoyant les jeunes au quotidien. D'autre part, afin d'éviter les abandons, plusieurs opérateurs (INSTEP, ML Amiens) ont également fait le choix de défrayer davantage les jeunes que ce qui était imaginé initialement. Cet appui a généralement été perçu comme un facteur de motivation, notamment avec les jeunes de 16-17 ans.

À ce stade, il est difficile d'affirmer que cette évolution de la perception des publics et de la façon de les toucher sera potentiellement durable parmi les structures qui se sont investies fortement sur les NEET. Toutefois, un des opérateurs interrogés souligne qu'il intégrera ces nouveaux enjeux dans le cadre de la nouvelle programmation de l'IEJ.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?

La très grande majorité des opérateurs avaient déjà mené des projets cofinancés par le FSE et étaient donc familiers des obligations relatives aux financements européens.

Néanmoins, les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont souvent perçues comme lourdes par les opérateurs, même si les échanges avec les AG ont permis de réduire en partie l'incertitude des contrôles. C'est essentiellement l'obligation de justifier le statut de NEET qui a engendré le plus de complications. L'obligation de fournir une attestation d'hébergement à partir de mars 2016 a forcé les opérateurs à recontacter une partie de leurs participants pour que ceux-ci puissent être comptabilisés. En outre, certains opérateurs soulignent que les obligations peuvent être un frein important pour certains publics fragiles ciblés dans le cadre de l'IEJ.

Concernant les avances importantes permises par l'IEJ en comparaison du FSE (jusqu'à 40 % pour la DIRECCTE et 30 % côté Région), elles semblent avoir représenté un levier important pour la DIRECCTE pour mobiliser de nouveaux

porteurs, mais ne sont pas mises en avant par la Région et rarement par les opérateurs.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

La mise en œuvre de l'IEJ en Picardie ne s'est pas accompagnée de réunions organisées entre les différents porteurs, à l'initiative des AG. Par ailleurs, la majorité des AP ont ciblé spécifiquement certains opérateurs (les ML, les acteurs de l'éducation), ce qui n'a pas favorisé le rapprochement entre les différents acteurs.

Certains opérateurs ont ainsi découvert tardivement l'existence d'autres projets à destination des NEET sur leur territoire, ce qui a pu renforcer la concurrence entre les porteurs. Ce contexte conflictuel entre certains opérateurs (notamment entre les acteurs de l'insertion et les organismes de formation) a été particulièrement marqué à Abbeville et à Amiens où les opérateurs étaient plus nombreux.

Principaux enseignements sur les actions menées :

10. 27 projets ont été soutenus sur les volets repérage et accompagnement, principalement par des missions locales et des structures de l'insertion. Sur le volet formation, l'IEJ a soutenu deux dispositifs existants du PRF, les PAL et les POM.
11. Les actions d'accompagnement menées combinent des projets existants, mais réorientés vers les NEET et de nouveaux dispositifs conçus spécifiquement pour l'IEJ.
12. Un projet de repérage a été mis en œuvre par l'URLIP dans le cadre de la journée des journées défense et citoyenneté.
13. La majorité des opérateurs, disposant déjà de leurs canaux de recrutement, n'a pas rencontré de difficultés majeures dans le recrutement des jeunes.

... sur les contributions de l'IEJ :

14. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation (plus de 60 % de la programmation) a permis de viser davantage de NEET. Dans le cas des dispositifs d'accompagnement existants, elle a permis de renforcer l'intensité de l'accompagnement et d'individualiser davantage celui-ci.
15. Dans la majorité des cas, l'IEJ n'a pas réellement fait évoluer les pratiques des opérateurs qui se sont essentiellement appuyés sur un stock de NEET déjà identifiés.
16. Dans de rares cas toutefois, les opérateurs ont fait le choix de se concentrer sur des publics qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils connaissaient mal, ce qui a contribué à améliorer leur connaissance des NEET et à faire évoluer leurs modalités d'accompagnement.
17. L'IEJ n'a pas poussé les acteurs du territoire à travailler ensemble dans une logique de parcours, mais a sans doute au contraire exacerbé la concurrence entre les acteurs.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1 Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Picardie ?

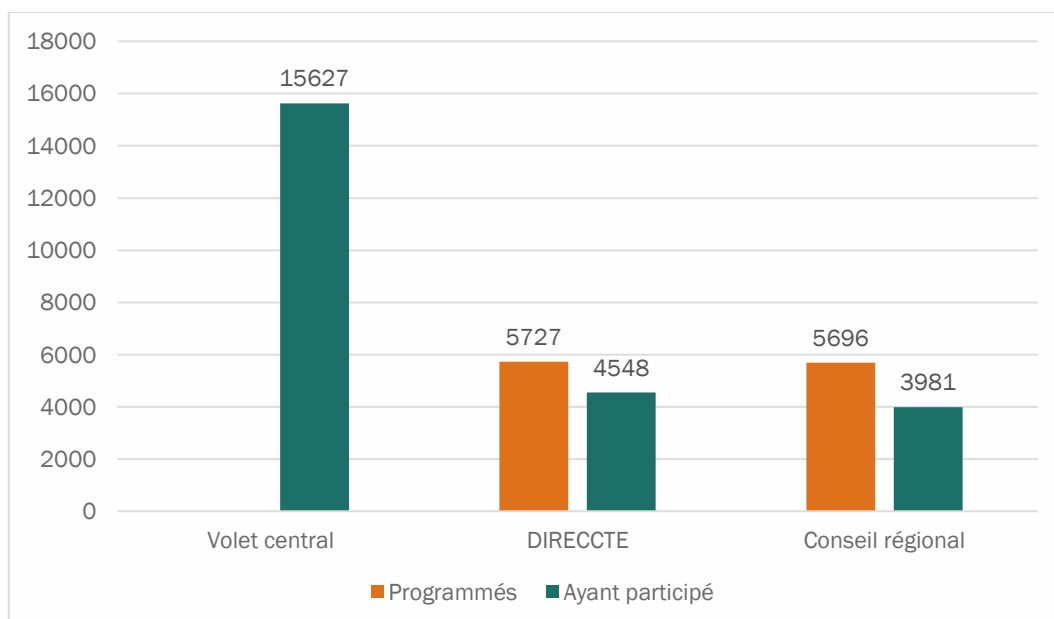
En Picardie, la proportion de NEET a d'abord diminué puis s'est accrue : 16 % en 2014, 14,2 % en 2015 avant de remonter à 15,8 % fin 2017^h. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) est globalement resté stable, passant de 32 387 (Décembre 2014) à 30 673 (T4 2017).

Le taux de chômage des jeunes est passé de 27,5 % en 2014 à 25,3 % en 2017, après une baisse à 22,8 % en 2015. Au total, cela représente 17 100 jeunes en 2017 contre 25 100 en 2014ⁱ.

3.2 Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Picardie, 4 548 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE 3 999 par les dispositifs de la Région²⁴ et 15 627 jeunes par les dispositifs nationaux, en particulier l'AIJ (8 638 jeunes) et la Garantie Jeunes (6 456 jeunes)²⁵. Au final, 24 174 jeunes en Picardie sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 36 600 NEET annuels du territoire.

Figure 5: Nombre de jeunes entrés dans des dispositifs IEJ



²⁴ Chiffres au 30 avril 2018. Les structures ayant jusqu'à fin juin 2018 pour fournir leur bilan final, il est possible que le chiffre final varie légèrement à la hausse.

²⁵ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

En termes d'âge, de sexe et de niveau de formation, les jeunes passés par les actions de la DIRECCTE et du volet central sont proches (Tableau 7 ci-dessous). Les participants aux deux actions du PRF sont toutefois plus âgés (23 ans en moyenne) et moins qualifiés que les bénéficiaires des dispositifs de la DIRECCTE et du volet central : 57 % sont de niveau 5 ou plus et aucun ou presque n'est de niveau bac+2 ou supérieur.

Sur les trois volets, au moins 9 bénéficiaires sur 10 sont actifs, mais ce sont les bénéficiaires des actions régionales qui apparaissent le plus proche de l'emploi, en étant tous DE, les plus âgés et significativement moins issus de ménages où personne n'est en emploi que sur les deux autres volets. Cette concentration de l'IEJ sur les NEET actifs est une spécificité de la Picardie. À titre de comparaison, en Nord-Pas-de-Calais où la part d'inactifs parmi les 15-24 ans est très proche de celle observée en Picardie (5,9 % contre 5,5 %), la part d'inactifs parmi les bénéficiaires des dispositifs de la DIRECCTE est plus de quatre fois supérieure. L'hypothèse que nous faisons est que cette différence s'explique en partie par une plus faible concurrence des opérateurs en Picardie, qui ont ainsi pu davantage s'appuyer sur leur vivier traditionnel de jeunes.

En termes de localisation, si les bénéficiaires du volet central reflètent sensiblement la répartition des jeunes de 15 à 24 ans dans les trois départements picards, ce n'est pas le cas sur les actions de la DIRECCTE et de la Région qui se caractérisent par une sous-représentation des jeunes situés dans l'Oise²⁶.

Tableau 7 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
Sexe	F : 46 % - H : 54 %	F : 45 % - H : 55 %	F : 50 % - H : 50 %
Âge moyen	21 ans	20 ans	23 ans
Localisation ²⁷	Aisne : 34 % Oise : 41% Somme : 25%	Aisne : 53 % Oise : 14 % Somme : 34%	Aisne : 41 % Oise : 25% Somme : 34%
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 49 % ≥ Bac +2 : 17 %	≤ Brevet ou moins : 46 % ≥ Bac +2 : 15 %	≤ Brevet ou moins : 57 % ≥ Bac +2 : 1%

²⁶ En 2018, la Picardie compte 229 164 jeunes de 15 à 24 ans. 42% d'entre eux sont originaires de l'Oise, 33% de la Somme et 25% de l'Aisne. (Source : Insee)

²⁷ Sur une base de 100 % répondants pour le volet central, 82 % pour la DIRECCTE et 100 % pour la Région

Ménage où pers. n'est en emploi	26 %	29 %	13%
Situation à l'entrée	Actifs : 94 % Inactifs : 6 %	Actifs : 90 % Inactifs : 10 %	Actifs : 100 %

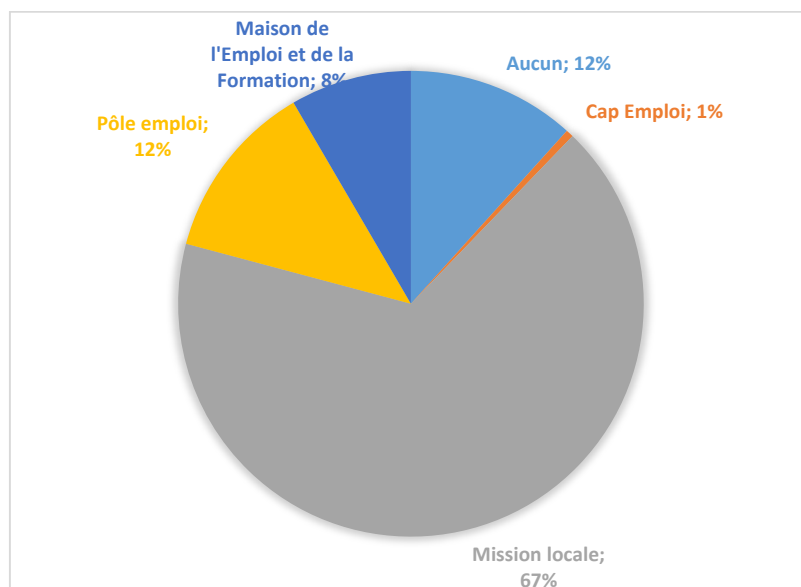
Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 16,5 % ont été impliqués dans les actions de formation ; 83,5% dans les actions d'accompagnement et seulement 0,2% (39 jeunes) dans l'action de repérage de l'Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme (URLIP).

La durée moyenne des actions entre les volets déconcentré et régional est assez proche, mais les jeunes bénéficiant des deux actions du PRF ont un taux d'abandon particulièrement élevé. Les 2/3 de ces abandons sont en réalité des sorties anticipées vers l'emploi ou la formation ce qui s'explique notamment par l'âge des participants qui est plus élevé que sur les deux autres volets. Les actions du volet central ont, de leur côté, une durée moyenne plus longue et une proportion de départs nets plus importante que sur les deux autres volets.

A priori, il n'y a pas eu de parcours au sein de l'IEJ : 2,5 % des jeunes « DIRECCTE » sont passés par plusieurs dispositifs, 4 % des jeunes du PO national déconcentré et du PO national volet central, et presque aucun des jeunes « Région ».

Par ailleurs, les deux tiers des jeunes intégrés dans les dispositifs de formation portés par la Région sont issus des Missions locales (67%).

Figure 6 : Prescripteurs des jeunes inscrits dans les dispositifs de formation portés par la Région.



In fine, à la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant pour les trois dispositifs, bien qu'il soit un peu moins répandu pour les actions de la DIRECCTE.

Tableau 8 : Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
<i>Temps moyen</i>	7 mois	4 mois	5 mois
<i>Départ avant terme brut – net²⁸</i>	40 % - 26 % (sur 31 % des réponses)	28 % - 16 % (sur 88 %)	56 % - 18%
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)²⁹</i>	NEET : 60 % (59 %) Formation : 5 % (6 %) Emploi : 35 % (35 %)	NEET : 55 % (55 %) Formation : 16 % (12 %) Emploi : 29 % (33 %)	NEET : 64 % Formation : 20 % Emploi : 16 %
<i>% d'inactifs en sortie qui l'étaient à l'entrée</i>	15 % F : 14 % - H : 17 %	25 % F : 20 % - H : 31 %	Non pertinent

La

Figure 7 ci-dessous précise le statut des jeunes à la sortie, ce qui ne préjuge pas cependant de leur situation à plus long terme. En effet, selon nos interlocuteurs, les jeunes peuvent se retrouver immédiatement à la sortie dans une situation d'entre-deux dans laquelle ils n'ont pas de statut particulier. Par ailleurs, pour la Région, le principal apport des deux dispositifs ne réside pas tant dans l'accès immédiat à l'emploi que dans la construction d'un projet professionnel robuste qui servira de base à la suite du parcours du jeune.

De fait, sur l'ensemble des territoires couverts par le volet déconcentré du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que 52 % des participants sont en emploi, soit +23 points par rapport à la moyenne nationale présentée dans le Tableau 8³⁰.

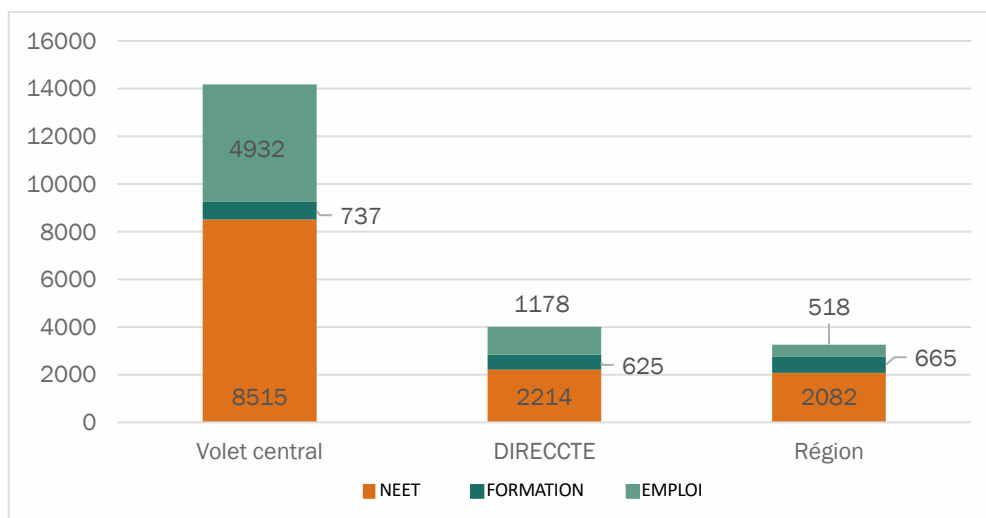
Sur le POR, l'enquête à 6 mois montre que 28 % des jeunes étaient en emploi et 23% en formation, soit respectivement + 12 points et +3 points par rapport aux chiffres à la sortie.

²⁸ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

²⁹ Sur une base de 92 % répondants pour le volet central, 89% pour la DIRECCTE et 90 % pour la Région

³⁰ Les résultats sont identiques sur la formation.

Figure 7 : Statut des jeunes à la sortie



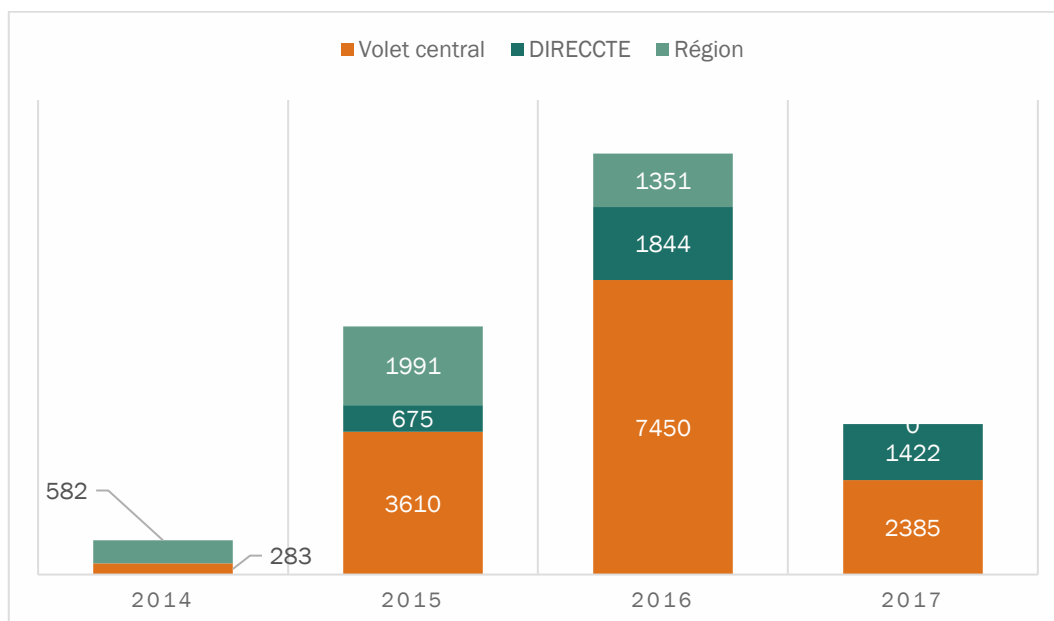
Pour référence, le nombre de jeunes NEET en Picardie est estimé 36 600 jeunes, mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et il recouvre des situations très différentes.

En rythme annuel, il apparaît que l'ensemble des dispositifs est réellement monté en puissance à partir de 2015, avec 78 % des sorties entre cette année-là et 2016.

Cela signifie que l'année la plus favorable (2016), le dispositif a au total concerné 29 % des NEET, et a potentiellement contribué à en amener 11,7 % vers la formation ou l'emploi³¹.

³¹ Sur la base d'un flux annuel de près de 11 000 jeunes et du plus grand nombre de sorties sur une année.

Figure 8 : Nombre de sorties des dispositifs par année



3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent in fine les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

Les deux AG ont opté pour des stratégies d'utilisation de l'IEJ différentes. La Région s'est appuyée exclusivement sur deux dispositifs existants de son PRF (les PAL et les POM) et des organismes de formation déjà connus. De son côté, la DIRECCTE a ciblé à travers quatre appels à projets des acteurs traditionnels de l'insertion (missions locales et maisons de l'emploi notamment) mais a également retenu quelques projets de nouveaux opérateurs (en particulier l'INSTEP).

Les taux de réalisation observés sont sensiblement différents et la Région a rencontré plus de difficultés pour mobiliser les jeunes (38 % du programmé contre 78 % pour la DIRECCTE). D'après la Région, ceci s'explique principalement par trois facteurs :

- La sélection de deux dispositifs ne ciblant pas uniquement les jeunes de moins de 25 ans ;
- Des durées de formation très inférieures au prévisionnel (170 heures contre 210 heures) ;

- Une forte volatilité des bénéficiaires, notamment sur le PAL.

En outre, on peut faire l'hypothèse que les organismes de formation qui étaient déjà sélectionnés sur les deux actions n'ont pas réellement modifié leur stratégie de recrutement des jeunes.

En matière de profil de NEET, les stratégies des deux AG ont contribué également à attirer des publics assez différents.

La proportion des jeunes pour lesquels l'IEJ pourrait avoir modifié le ciblage est de 33% côté DIRECCTE, mais est nulle pour la Région. Pour la DIRECCTE, nous avons pris en compte ici les actions ciblant en priorité des jeunes peu familiers des dispositifs d'insertion (les jeunes en errance, les jeunes ruraux)³² ainsi que les dispositifs mis en œuvre par des acteurs nouveaux en Picardie (INSTEP notamment). Au regard du faible nombre d'inactifs mentionné plus haut, il est toutefois probable que les opérateurs n'aient pas réellement réussi à mobiliser ces jeunes ou qu'ils aient fait le choix de s'appuyer également sur un vivier de jeunes correspondant davantage à leur profil traditionnel (des jeunes actifs inscrit à la mission locale). Les jeunes des dispositifs de la DIRECCTE sont toutefois parmi les trois volets ceux qui ont les caractéristiques sociales les plus difficiles.

Du côté de la Région, les bénéficiaires ne sont que des DE faiblement qualifiés, soit la cible habituelle du PRF. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'indices permettant d'affirmer que les deux dispositifs ont touché davantage de jeunes que précédemment³³.

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Les stratégies des deux AG ont également des conséquences sur les modalités d'accompagnement des jeunes vers l'emploi ou la formation. Du côté de la Région, nous n'avons pas collecté d'indices qui laisseraient penser que l'IEJ a eu une incidence sur le contenu des formations proposées aux jeunes sur les PAL et les POM.

Du côté de la DIRECCTE, en revanche, l'IEJ a été l'occasion pour la plupart des opérateurs de modifier leurs modalités d'accompagnement. Pour les acteurs traditionnels de l'insertion, l'IEJ a notamment permis de suivre de façon plus étroite les jeunes en diminuant sensiblement le nombre de jeunes à accompagner par

³² 7 dispositifs rentrent dans cette catégorie portés par des opérateurs variés : Ateliers et chantiers d'insertion, GRETA, Maisons de l'emploi, Missions locales.

³³ D'après l'un des personnes interrogées, la part des jeunes de moins de 26 ans est passée de 65 à 55% sur les PAL entre 2014 et 2015. Cela ne signifie toutefois pas forcément que le nombre de jeunes a baissé.

conseiller. Ces derniers ont par ailleurs souvent étoffé leurs offres de services, en imaginant de nouveaux ateliers par exemple. Les nouveaux opérateurs de leur côté (notamment l'INSTEP) ont pu saisir l'IEJ pour renforcer leur accompagnement autour des freins périphériques et du savoir-être.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Cependant, le statut en sortie des jeunes accompagnés sur le volet de la DIRECCTE est un peu plus favorable que sur le volet central et le PRF, alors même que les caractéristiques des jeunes touchés sont assez proches.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

18. 24 174 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Picardie, soit pour les volets régional et déconcentré, 75 % de l'objectif programmé.
19. Les jeunes bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre PRF sont plus âgés (23 ans en moyenne) et moins qualifiés que les jeunes des dispositifs des volets déconcentré et central.
20. Sur les trois volets, au moins 9 jeunes touchés sur 10 sont des actifs.
21. À la sortie des dispositifs sur les trois volets, la majorité des jeunes sont en situation de NEET, mais cela ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après.
22. La meilleure année, le dispositif a concerné 29 % des NEET de Picardie et a potentiellement contribué à en amener 11,7 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

23. Si l'IEJ a pu permettre de toucher, au moins en partie, un public différent côté DIRECCTE (plus jeune et potentiellement moins qualifié), ce n'est pas le cas côté Région où celle-ci n'a été mobilisée que sur deux dispositifs existants.
24. Sur le volet déconcentré, l'IEJ a contribué à faire évoluer les modalités d'accompagnement des opérateurs, y compris les acteurs traditionnels de l'insertion, en permettant un suivi plus étroit des jeunes et une diversification de l'offre de services.
25. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, les participants des actions du volet déconcentré ont un statut plus favorable en sortie que les actions du volet central et du PRF, alors même que les caractéristiques des publics accompagnés sont assez similaires.

ANNEXES

Étude de cas : De nos atouts au job Région Picardie

Le dispositif « De nos atouts au job Région Picardie » est un des projets sélectionnés par la DIRECCTE. Il est mis en œuvre par l'INSTEP, organisme de formation, dans cinq villes picardes : Abbeville, Amiens, Chauny, Château-Thierry et Saint-Quentin.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement de 12 mois maximum structuré autour d'une phase de définition d'un projet professionnel et de suivi dans l'emploi. L'entrée en emploi constitue la principale solution visée par le projet, mais le parcours proposé peut également aboutir à une formation qualifiante.

Inscription dans l'IEJ

Le projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « libre » lancé en octobre 2014 par la DIRECCTE et a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2017. Son montant global programmé s'élève à 2 M€.

L'accompagnement vers l'emploi ne représente pas le cœur de l'activité de l'INSTEP, mais la structure a décidé de se positionner sur l'IEJ, car elle disposait néanmoins de deux expériences marquantes sur ce volet : un accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés et un accompagnement dans le cadre des contrats d'autonomie. La structure était assez peu implantée en Picardie, à la différence du Nord-Pas-de-Calais, où l'INSTEP a mis en œuvre deux autres projets d'accompagnement dans le cadre de l'IEJ.

Contenu de l'action

L'action est structurée autour de trois grandes étapes :

- Le repérage des jeunes, réalisé par trois chargés de repérage recrutés spécifiquement pour le projet ;
- L'accompagnement dans la définition d'un projet professionnel et l'identification d'une sortie en emploi ou formation. Cette étape de 6 mois maximum comprend un entretien individuel hebdomadaire avec un conseiller ainsi que des ateliers collectifs obligatoires, notamment autour du savoir-être, soit au total 11 heures d'échanges en bilatéral et 33 heures en collectif. Elle intègre un « coaching » pour la rédaction du CV ou l'identification d'entreprises. 9 ETP ont été recrutés spécifiquement pour cette étape et chaque conseiller suit environ 50 jeunes ;
- Le suivi dans l'emploi ou la formation qui comprend deux entretiens avec un conseiller, au démarrage et après 6 mois.

Capacité à recruter des jeunes

Pour recruter des jeunes, l'INSTEP s'est appuyée tout d'abord sur ses trois chargés de repérage qui ont été spécifiquement recrutés pour le projet. Ils ont essayé d'aller directement à la rencontre des jeunes dans les cinq villes ciblées par le dispositif, notamment dans les QPV, en s'appuyant sur des outils de communication dédiés (prospectus, notamment). Si les chargés de repérage n'ont pas rencontré de difficultés à identifier des jeunes, ils ont en revanche souvent eu plus de mal à les convaincre d'entrer dans le dispositif. L'organisme de formation a également essayé de mobiliser un réseau de prescripteurs, que ce soit les acteurs du SPE ou bien des éducateurs en lien avec les jeunes dans le cadre de projets culturels ou sportifs.

Sur les 1 000 jeunes ciblés initialement par l'INSTEP³⁴, 621 ont finalement été touchés. Plusieurs raisons sont mises en avant par l'opérateur pour expliquer les difficultés de recrutement rencontrées :

- Un démarrage tardif du projet qui a été instruit en janvier 2015, mais dont la convention n'a été signée que 6 mois plus tard ;
- Des incertitudes sur la prolongation du projet en 2017 engendrées par l'inéligibilité temporaire de la Picardie à l'IEJ qui a conduit à suspendre les activités des chargés de repérage ;
- L'absence de données territorialisées sur les NEET en Picardie ;
- Une concurrence forte, voire une hostilité de certains acteurs traditionnels de l'insertion qui n'ont pas souhaité appuyer l'INSTEP dans le recrutement des jeunes.

Le parcours des jeunes participant à l'opération

Parmi les jeunes effectivement rentrés dans le dispositif, 20 % abandonnent³⁵. Pour les restants, les situations à la sortie sont les suivantes :

- 50 % ont un emploi (30% un CDD de plus de 6 mois et 20% un CDI) ;
- 30 % sont en situation de NEET ;
- 20 % poursuivent un parcours de formation qualifiante.

Ces résultats sont jugés positifs par les représentants de l'INSTEP interrogés, au regard notamment du faible niveau de qualification des publics touchés. Ils soulignent que l'amélioration de la conjoncture économique a probablement joué un

³⁴ L'objectif a été finalement revu à 800 jeunes dans le cadre d'un avenant signé avec la DIRECCTE.

³⁵ Les raisons de l'abandon sont renseignées dans la base de données pour 71 jeunes, parmi lesquels 4 ont abandonné du fait d'un retour en emploi ou en formation.

rôle important dans l'atteinte de ces résultats. Ils précisent qu'un nombre important de jeunes ont orienté leur projet professionnel autour des métiers de la logistique suite à l'annonce de l'ouverture d'un pôle logistique d'Amazon à Boves, près d'Amiens, même si au final peu d'entre eux ont été recrutés.

Conclusion

Nouvel acteur en Picardie, l'INSTEP est parvenu à mobiliser un volume relativement important de jeunes dans le cadre de son projet « De nos atouts au job », en s'appuyant notamment sur trois chargés de repérage. Le volume de jeunes touchés est néanmoins inférieur à l'objectif fixé initialement, en raison notamment des difficultés rencontrées par l'INSTEP pour s'appuyer sur un réseau de prescripteurs, notamment parmi les acteurs traditionnels de l'insertion.

À la sortie du dispositif, une majorité de jeunes a trouvé un emploi (principalement un CDD de plus de 6 mois) ou s'est engagée dans un parcours de formation qualifiante.

Liste des personnes interrogées

- Saïd Adjerad, DIRECCTE Hauts-de-France ;
- François Tillol, DIRECCTE Hauts-de-France ;
- Thibaut Douay, Conseil régional Hauts-de-France ;
- Pascal Lebeau, Conseil régional Hauts-de-France ;
- Christophe Ramis, Mission locale d'Amiens ;
- Sandrine Bouttemy, Mission locale d'Amiens ;
- Marie-Danielle Saintes, Mission locale de Thierache ;
- Rachel Metaireau, GIP FORINVAL ;
- Danny D'Amore, INSTEP ;
- Louisa Zazoua, INSTEP ;
- Sabrina Clabo, INSTEP

^a Source : CPRDF, p.10

^b Source : CPRDFOP, p.5.

^c Source : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/programme-national-fse/>

^d Source : Plan d'action régional, février 2015

^e Source : <https://www.gouvernement.fr/programme-investissements-avenir/de-nouvelles-opportunités-pour-les-jeunes-de-picardie-maritime>

^f <http://financermaformation.com/vous-recherchez-un-dispositif/conseil-regional-picardie-programme-dactions-locales>

^g <http://www.mlvo.net/formation-parcours-dorientation-metiers/>

^h Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

ⁱ Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>

^j « Atouts jeunes Nord-Pas-de-Calais » et « Coaching jeunes ».